

Que s'est-il passé cette semaine sur le marché de la santé ?

CHEZ NOS CLIENTS ET PROSPECTS

Smacl Assurances : Hervé Fraysse nommé directeur général adjoint

News Assurances Pro – 20/05/2020

- Il prendra ses fonctions le 1er juin prochain.

Covéa : Joaquim Pinheiro quitte le groupe

News Assurances Pro – 20/05/2020

- C'est une page de près de 25 ans qui se tourne chez Covéa. Une semaine après avoir renoncé au rachat de Partner Re, le groupe mutualiste va perdre un membre historique de son comex. Joaquim Pinheiro, directeur général relation client.
- L'intérim sera assuré par Paul Esmein, directeur général offre et service client.

Rapport SFCR : 2019, bonne année pour les mutuelles du groupe MGEN

News Assurances Pro – 18/05/2020

- Les mutuelles du groupe MGEN ont publié leurs rapports sur la solvabilité et la situation financière (SFCR) de l'année 2019. L'activité et le résultat sont en progression.

SUR NOS DOMAINES D'INTERVENTION

Arrêts de travail : Les indemnités journalières explosent en avril 2020

News Assurances Pro – 20/05/2020

- Les dépenses de santé remboursées par l'Assurance maladie sont en baisse de 6,5% en avril 2020 à 13,7 millions d'euros. Les honoraires médicaux ont été réduits presque de moitié. Ceux des dentistes ont par exemple chuté de 93,8%, ceux des masseurs kinésithérapeutes de 79,5%.
- En revanche, cette baisse a été compensée par une forte accélération des indemnités journalières. Elles ont grimpé de 86,2% en avril à 1,83 million d'euros par rapport à avril 2018.
- La pandémie du coronavirus aura de fortes conséquences sur le risque prévoyance, comme craignaient les organismes complémentaires. Sur douze mois, la hausse des indemnités journalières est de 13,5%.

Dépendance : ce que disent les projets de lois

L'Argus de l'assurance – 20/05/2020

- Il n'y aura pas de projet de loi dédié à la perte d'autonomie avant l'été, mais le sujet est abordé dans deux projets de lois, organique et ordinaire, liés à la crise sanitaire. Il se concrétisera dans le prochain projet de loi de financement de la sécurité sociale à l'automne.
- Ces deux projets de loi ont pour objet de :
 - transférer 136 milliards d'euros de la dette sociale à la Caisse d'amortissement de la dette sociale (**Cades**),
 - revoir la part des ressources qui sont affectées à la CADES sans remettre en cause l'apurement de la dette sociale. Ainsi, une fraction de 0,15 point de CSG pourra être réaffectée au financement de dépenses nouvelles améliorant la prise en charge de la perte d'autonomie à compter de 2024, pour un montant d'environ 2,3 Md€.
- La somme est certes conséquente, mais reste loin de couvrir les besoins de financement supplémentaires, chiffrés à plus 6 Md€ dès 2024 (puis 9 Md€ après 2030) par le rapport Libault de 2019.

Assistance médicale : Axa signe un partenariat avec Accor

L'Argus de l'assurance – 18/05/2020

- L'hôtelier Accor et l'assureur Axa proposeront de l'assistance médicale aux voyageurs des 5.000 hôtels Accor à travers le monde. Ce partenariat trouve tout son sens dans un contexte de pandémie.

POUR LA CULTURE GÉNÉRALE

Notation : La réassurance mondiale passe sous perspective négative

L'Argus de l'assurance – 20/05/2020

- Entre pertes liées à la pandémie de Covid-19 et instabilité des marchés, les réassureurs vont être affectés, selon l'agence de notation S&P Global Ratings qui a abaissé la perspective du secteur de stable à négative.
- L'agence de notation table sur une perte de rentabilité qui se traduira par un "ratio combiné" (indicateur qui mesure le rapport entre les cotisations reçues et les indemnités versées) entre 101 et 105%. Plus cet indicateur est inférieur à 100%, plus l'activité est rentable. Cet indicateur-clé dans l'assurance pourrait même aller bien au-delà, selon l'agence de notation, si les pertes mondiales assurées liées au Covid-19 dépassent les 30 milliards de dollars pour l'ensemble du secteur de la réassurance.

La mort du courtage de proximité (Tribune de Guillaume Rovere, Assurdeal)

L'Argus de l'assurance – 20/05/2020

- Le profil du cabinet menacé de disparition à court terme :
 - chiffre d'affaires annuel inférieur à 250.000 €,
 - activité généraliste, sans aucune spécialisation,

- portefeuille composé de plus de 30 fournisseurs pour un CA -250K€,
 - portefeuille disparate, sans aucun risque à plus de 25%,
 - pas de registre de traitement à jour,
 - informatisation très partielle ou inexistante.
- Les assureurs tournent le dos aux petits courtiers jugés trop peu rentables, coûteux et dangereux sur les questions de responsabilité.

Les comparateurs d'assurance à l'heure de nouveaux défis

L'Argus de l'assurance – 20/05/2020

- Depuis leur arrivée en France, les comparateurs ont été à la peine pour s'implanter dans le paysage assurantiel. Afin de perdurer, ils diversifient les produits et les sources de revenus, tout en composant avec une réglementation :
 - Le référentiel Cnil au regard des principes relatifs à la protection des données.
 - La loi Hamon 2014 sur la consommation oblige les comparateurs à la transparence : critères de classement des offres, conditions de référencement et les relations contractuelles ou financières avec les professionnels présents sur leur site.
 - La loi Lemaire ou loi pour une République numérique du 7 octobre 2016 instaure le principe de loyauté des plateformes en ligne.
 - La directive européenne du 27 novembre 2019 pour la protection des consommateurs européens oblige les comparateurs à expliquer les critères de hiérarchisation des offres. Cette directive interdit également les faux avis de clients.
- Ils sont rémunérés :
 - soit par la mise en relation (appelée aussi la fourniture d'un lead),
 - soit par l'affaire nouvelle (c'est-à-dire le système de commissionnement classique),
 - soit par un système hybride : montant pour un lead additionné d'une commission quand la vente est conclue.